



Organisation de soirées payantes par un particulier

Par **fafa32**, le **11/02/2010** à **15:34**

Bonjour,
Une personne du village possède une sono et veut organiser des soirées payantes dans la salle des fêtes a-t-il le droit de faire son petit business comme ça l'arrange?*
Si oui que doit il faire pour être en règle ou alors que peut on faire pour le freiner car il nuit au comité des fêtes.
Merci de votre aide.

Par **richard**, le **18/02/2010** à **22:51**

Bonsoir,
A quel titre va t'il organiser des soirées payantes, danger ! Cela s'appelle du travail dissimulé et cela ne va pas plaire à la concurrence qui est déclarée et s'acquitte de lourdes charges.
Par ailleurs qu'en est-il de l'assurance responsabilité civile "professionnelle" en cas d'accident ou d'incident.
Qu'en est-il des droits sacem qu'il faut payer, rien n'est gratuit.
La solution : Créer votre E.I ou une association fiscalisée.
Ne vous engagez pas sur un terrain que vous ne connaissez pas. Prenez conseil auprès de spécialistes.
Bonne soirée.